



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 du Conseil de cette municipalité, tenue à 19 h, le calendrier des séances ordinaires pour 2018 a été adopté.

2017-1311-444

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2018

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront (sauf exception) le lundi et débiteront à 19 h :

- 8 janvier
- 5 février
- 12 mars
- 9 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet
- 6 août
- 10 septembre
- 1er octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

Donné à Crabtree ce, 15 novembre 2017

  
.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau .....  
Nom  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **15 novembre 2017** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **15 novembre 2017**

  
.....